



AVIS SPECIFIQUE DE PASSATION DE MARCHE RELATIF A

**L'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR L'APPUI A L'OPERATIONNALISATION DE LA
REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

REF: DP/SCG/GDM/QCBS/06-(ED-03)

1-La Millennium Challenge Corporation (MCC), une agence du Gouvernement américain, a approuvé un deuxième compact d'une valeur de 450 millions de dollars en faveur du Gouvernement du Maroc. Ce Compact comprend deux projets : i) Productivité du foncier et ii) Education et formation pour l'employabilité.

La MCC et le Gouvernement du Maroc ont signé un accord (l' «Accord 609(g)»), selon lequel, la MCC a accordé au Gouvernement un don pour soutenir le développement et la préparation à la mise en œuvre du Compact.

Les services à fournir suite à cet Avis Spécifique de Passation de Marché («SPN») concernent le Projet Education et formation pour l'employabilité et visent à apporter aux acteurs publics et privés concernés, l'assistance technique requise pour appuyer l'opérationnalisation de la réforme de la formation professionnelle. Ils visent également à appuyer le Département de la Formation Professionnelle (DFP), et ses partenaires, pour améliorer la performance du système actuel et pour la mise en œuvre des principales réformes qui ont pour objectif d'améliorer la qualité de la formation professionnelle et du système à répondre adéquatement aux besoins du secteur productif et des différentes catégories des publics cibles notamment les femmes et les catégories sociales défavorisées.

2-Le Gouvernement est représenté dans le cadre de cet Avis Spécifique de Passation de Marché par "**les Services du Chef du Gouvernement**" "SCG", entité chargée du MCA/MAROC II, en attendant la mise en place d'une entité qui sera chargée de la mise en œuvre du second Compact.

3-Les SCG, au nom du gouvernement, sollicitent des propositions pour fournir des services de consultant pour « L'assistance technique pour l'appui à l'Opérationnalisation de la Réforme de la Formation Professionnelle ». La description détaillée des services est prévue dans les Termes de Référence de la Demande de Propositions («DP») qui est ouverte à toutes les entités ou personnes éligibles (« Consultants ») qui souhaitent soumissionner. Les formes d'association admises entre Consultants sont la coentreprise et le contrat de sous-traitance.

4-Les SCG attribueront un contrat de service, pour une durée **de quinze (15) mois**, pour la réalisation de cette mission.

5-Un consultant sera choisi conformément à la sélection fondée sur la qualité et le coût (**SFQC**). Cette procédure d'évaluation est exposée dans les sections de la DP conformément aux «Directives du Programme de MCC en matière de Passation des Marchés» disponibles sur le site Internet de MCC : www.mcc.gov.

6- Les Consultants désirant recevoir la Demande de Proposition («DP») pour soumettre une Proposition doivent exprimer leur intérêt par courriel, en indiquant leurs coordonnées complètes à: procurement@cg.gov.ma.

Toutes les informations sont détaillées dans la DP, y compris, les Termes des références qui exposent la nature, les tâches et les obligations du Consultant et les services à fournir.

7-Une réunion d'information, préparatoire à la soumission des Propositions se tiendra **le jeudi 28 juillet 2016 à 10h (heure de Rabat)**, aux locaux des Services du Chef du Gouvernement (SCG), chargés du Compact II / MCA-Maroc II. Annexe de la Présidence du Gouvernement. Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFAN II, Hay Riad, 3^{ème} étage, Bureau n°321, Rabat- Maroc.

Il est vivement recommandé aux Consultants éventuels ou à leurs représentants d'assister à cette réunion qui n'est pas obligatoire.

8-La date limite de dépôt des Propositions est **le jeudi 1er septembre 2016 à 10 heures**, heure locale de **Rabat**, aux locaux des Services du Chef du Gouvernement (SCG), chargés du Compact II / MCA-Maroc II, Annexe de la Présidence du Gouvernement. Avenue Allal EL FASSI- Madinat AL IRFAN, Hay Riad, Rez-de chaussée, Bureau de l'Agent de Passation des Marchés, Rabat- Maroc.

Les Propositions déposées après ces dates et heures ne seront pas prises en considération et seront retournées sans avoir été ouvertes.